



Mise à jour de la construction	Zone naturelle le Salat
Zone urbaine UA	Zone naturelle active
Zone urbaine UB	Zone naturelle habitat
Zone à urbaniser AU1	Emplacement réservé
Zone à urbaniser AU2	
Zone agricole inconstructible	
Zone agricole	
Zone naturelle	
Zone naturelle de jardin	
Zone naturelle paysagère	

Code du plan	Destination	Bénéficiaire	Surface moyenne
1	Création d'une voie de desserte de 6 mètres	Commune	958 m <sup>2</sup>
2	Création d'une voie de desserte de 5.5 mètres	Commune	480 m <sup>2</sup>
3	Traitement paysager de la limite de la zone AU1 et AU2, sur une profondeur de 5mètres	Commune	516 m <sup>2</sup>
4	Traitement paysager de la limite de la zone AU1 et création d'un cheminement piéton : profondeur 10 mètres	Commune	2 309 m <sup>2</sup>
5	Elargissement à 8mètre de la voie	Commune	910 m <sup>2</sup>
6	Création d'une voie de raccordement de la zone AU1 camp de Moureau : 5.5 mètres	Commune	200 m <sup>2</sup>
7	Prolongement du cheminement piéton : largeur 3 mètres	Commune	150 m <sup>2</sup>
8	Création d'une voie de desserte et de liaison entre les zones AU2c et AU1 camp de barrat, sur une profondeur de 5mètres	Commune	600 m <sup>2</sup>
9	Traitement paysager de la limite de la zone AU1 camp de barrat, sur une profondeur de 5mètres	Commune	850 m <sup>2</sup>
10	Mise en place d'une réserve incendie de 120 m <sup>2</sup>	Commune	590 m <sup>2</sup>

ARIEGE  
LACAVE

PLU  
PLAN LOCAL D'URBANISME

**Maîtrise d'œuvre**  
Cabinet d'urbanisme  
**AMENA-Etudes**  
33, rue des Lois  
31000 TOULOUSE  
05.61.99.82.08  
06.82.05.00.64  
vzerbib1@gmail.com

REVISION

**Arrêtée le :**  
  
**Approuvée le :**  
  
**Exécutoire le :**

REGLEMENT  
DOCUMENT GRAPHIQUE  
1/2500